



Aide-mémoire pour la diffusion de l'information numérique



Principe général : *Vas-y le mardi!*

Toutes les directions devraient le plus possible planifier leurs communications afin qu'elles puissent être diffusées le mardi. L'information prioritaire doit être une exception.

1

Qu'est-ce qu'une information prioritaire?

- Information qui doit être diffusée sans délai.
- Information sensible dont les retombées pourraient entraîner une réaction importante du personnel et qui demande une explication des gestionnaires.
- Information dont les retombées sont considérables pour l'organisation (politique, stratégique, médiatique) et qui demande une explication des gestionnaires.

2

Qu'est-ce qu'une information non prioritaire?

- Information qui peut attendre le mardi de la semaine suivante pour être diffusée.
- Information courante.